

Les âges suivants s'appliquent à l'exigence d'autorisation parentale pour les pays mentionnés ci-dessous. Pour les pays membres de l'Union européenne qui ne figurent pas dans le tableau, l'âge en-dessous duquel une autorisation parentale est requise est de 16 ans.

Pays	Age en-dessous duquel une autorisation parentale est requise
Autriche	14
Bulgarie	14
Chypre	14
Danemark	13
Espagne	13
Estonie	13
Grèce	15
Lettonie	13
Pologne	13
République tchèque	15
Royaume-Uni	13
Slovénie	15
Suède	13